

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2 B 1 / 1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	à M. CHARPENTIER
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	à M. GUENION

Représentés : 07/64**Excusés**

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

Total présents et représentés : 45/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PTGE des Autizes DELIB 14 cs 27-02-2023

L'objectif de l'étude est de définir le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin versant des Autizes : diagnostic de territoire et programme d'actions.

Les missions du prestataire retenu seront :

- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage au dialogue territorial et à la concertation,
- La réalisation de l'état des lieux et du diagnostic de territoire,
- La définition des stratégies d'actions tenant compte du changement climatique,
- L'analyse socio-économique des usages de l'eau,
- L'élaboration du programme d'actions sur la base de la stratégie retenue,
- La définition des indicateurs d'évaluation et de suivi des actions menées dans le cadre du PTGE et la proposition des outils de suivi.

L'étude doit aboutir à la définition d'objectifs de moyens et doit reposer sur une démarche participative et concertée, adaptée aux spécificités et aux acteurs du territoire. L'étude comprend également 2 missions transversales : l'accompagnement au dialogue territorial et à la concertation ainsi que l'analyse socio-économique des usages de l'eau.

Cette étude est portée par un groupement de commande constitué du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes (SmVSA) et du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN).

Suite à la consultation menée du vendredi 2 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023, la commission d'appel d'offres dédiée au groupement de commande s'est réunie le vendredi 27 février 2023 à 17h30 pour procéder à l'analyse des offres.

Au vu du classement des offres opéré durant l'analyse, il a été proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché public au groupement suivant :

ARTELIA et COMMUN Accord constituant la meilleure offre avec comme atouts :

- Une très bonne méthodologie générale pour les 4 missions prévues dans le marché d'étude avec des propositions spécifiques très pertinentes ;
- Une offre financière compétitive ;
- Des moyens humains et matériels capables d'assurer cette étude dans les délais ;
- Une organisation générale très cohérente et une équipe pluridisciplinaire et expérimentée dédiée à l'étude et présentant de bonnes références sur des projets similaires.

La commission d'appel d'offre a finalement émis l'avis d'attribuer le marché COMMUN Accord pour un montant de 252 800 € HT, soit 303 360 € TTC.

Le détail des montants de la prestation, pour chaque phase est mentionné dans le tableau suivant :

Montants	Offre du groupement ARTELIA - COMMUN Accord
Tranche ferme Elaboration de la stratégie du territoire Appui au dialogue territorial et à la concertation et analyse socio-économique des usages de l'eau	154 050 €
Tranche optionnelle 1 Elaboration du projet de territoire	24 900 €
Tranche optionnelle 2 Appui au dialogue territorial et à la concertation dans le cadre de la TO1	16 250 €
Tranche optionnelle 3 Analyse socio-économique des usages dans le cadre de la TO1	3 600 €
Bordereau des Prix Unitaires Réunions supplémentaires : comité de pilotage, comité technique, commission thématique, atelier de concertation, réunion publique, ...	54 000 €
TOTAL HT	252 800 €
TOTAL TTC	303 360 €

Les demandes d'aide ont été déposées auprès des partenaires financiers dont le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau suivant :

	Montant en € TTC	Subventions						Autofinancement			
		Aide AELB		Aide Région PDL		Aide Région NA		SMVSA		SMBVSN	
		Taux	Montant en € TTC	Taux	Montant en € TTC	Taux	Montant en € TTC	Taux	Montant en € TTC	Taux	Montant en € TTC
Etude PTGE des Autizes	303 360,00	70%	212 352,00	6,5%	19 718,40	3,5%	10 617,60	13%	39 436,80	7%	21 235,20

Ce plan de financement prévisionnel est basé sur la répartition financière convenue entre les deux syndicats mixtes dans la convention de groupement de commande SmVSA-SMBVSN avec la répartition du solde à charge après subventions de cette étude suivante :

- Part SmVSA (toutes phases confondues) : 65%
- Part SMBVSN (toutes phases confondues) : 35%

Pour rappel, une seconde étude préalable au PTGE est menée parallèlement par le SMBVSN et à sa charge, ce qui fait au global une répartition à 50/50 entre les 2 syndicats mixtes sur l'étude globale.

Il est souligné que les financements éventuels de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire des actions futures qui découleront de cette étude seront possibles uniquement dans le cadre du CTEau. (Optimisation du financement de l'étude par l'Agence de l'eau à hauteur de 70% contre 50% hors cadre CTEau).

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 085-258501634-20230227-DELIB142023-DE



Ainsi, cette étude d'élaboration du PTGE sur le bassin versant des Autizes constitue une étude stratégique préalable à l'intégration d'un futur volet « gestion quantitative » dans le Contrat Territorial Eau des Autizes.

Pour ne pas que cette étude PTGE perturbe les débats du CTEau actuel, il y aura lieu de s'assurer d'une gouvernance adaptée. Il pourrait être envisagé la mise en place future de 3 commissions distinctes : Quantitatif, Qualitatif et Milieux.

Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Président à :

- Intégrer un volet « gestion quantitative » dans le Contrat Territorial Eau des Autizes sur la base de l'étude stratégique d'élaboration du PTGE des Autizes.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER